

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du  
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D3 - Salle de spectacle EDEN - Convention de mise à disposition à titre gracieux****Date de convocation : ..... 26 juin 2020****Nombre de conseillers en exercice : ..... 29****Nombre de présents ..... 26**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 3**

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET  
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire  
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire****Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200702-  
2020\_07\_D3-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 3 juillet 2020  
Affiché le 3 juillet 2020

### N° 3 - Salle de spectacle EDEN - Convention de mise à disposition à titre gracieux

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le mode d'exploitation en régie directe de la salle de spectacle EDEN.

Dans le cadre de son exploitation, la Ville souhaite soutenir ponctuellement l'organisation d'actions culturelles à caractère caritatif ou d'événements relatifs à la promotion touristique du territoire ou lié au développement local.

Ces deux axes représentent un enjeu pour la cohésion sociale, ainsi que pour le développement de la commune de Saint-Jean-d'Angély.

Dans ce cadre, une mise à disposition de la salle de spectacle EDEN est proposée à titre exceptionnel et gratuit.

L'événement envisagé doit obligatoirement répondre à l'un des critères suivants :

- L'organisation par une association de Saint-Jean-d'Angély d'une manifestation culturelle ou artistique à caractère caritatif ; l'association s'engage à reverser les bénéfices de la manifestation à une œuvre caritative.
- L'organisation par un organisme du territoire d'un événement à but non lucratif, relatif à la promotion touristique du territoire ou à un projet de développement local.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention type de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle EDEN ci-jointe en annexe ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Henoah CHAUVREAU, Mme Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200702-  
2020\_07\_D3-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 3 juillet 2020  
Affiché le 3 juillet 2020

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.